

MAJUSCULES

BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025



L'édito revient sur plusieurs dossiers, tant pédagogiques que syndicaux, défendus auprès du département et de la direction générale. Une occasion qui permet de faire un point de situation sur les avancées, sur les dossiers encore ouverts et sur les perspectives pour ces prochains mois. **P. 2**

L'HOMMAGE

Marie-Claude Jeanneret, secrétaire historique de la SPV, nous a quittés. **P. 4**

L'ÉVÉNEMENT

La SPV remet des prix pour les mémoires HEP. **P. 5**

MINUTE SYNDICALE

2000-2025 : un quart de siècle de lutte syndicale pour la SPV ! **P. 8**



UNE VICTOIRE D'ÉTAPE

LA PÉTITION Après avoir lancé la pétition en juin 2024, l'avoir déposée au Grand Conseil en août 2024, la commission du Grand Conseil en charge des pétitions en octobre 2024 a accepté de la renvoyer au Conseil d'État pour traitement. Une première victoire d'étape. **P. 6**



BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025



Par **Gregory Durand**
Président SPV

L'ÉDITO En 2024, la Société pédagogique vaudoise a à nouveau défendu plusieurs dossiers auprès du département et de la direction générale, tant sur les plans pédagogique que syndical. Le début de cette nouvelle année permet de faire un point de situation sur les avancées, sur les dossiers encore ouverts et sur les perspectives pour ces prochains mois

Ce début d'année nous invite d'une part à faire le bilan de l'année écoulée et d'autre part à mettre en lumière les perspectives pour l'année suivante. C'est précisément le but de cet éditorial.

En 2024, la Société pédagogique vaudoise a continué de défendre des dossiers tant aux niveaux pédagogique que syndical. Pour ce dernier plan, l'excellente « Minute syndicale » de ce numéro met en perspective les combats et victoires obtenus ces dernières années. Il est à relever qu'en 2024, le Secrétariat général de la SPV s'est renforcé avec l'engagement de Lucie Kemmling comme adjointe à la direction SPV. A cela s'ajoute l'adhésion de la SPV à l'Union syndicale suisse (USS) et à l'Union syndicale vaudoise (USV) pour les mêmes montants de cotisations. En cela, la SPV fait le maximum pour augmenter les prestations à ses membres.

Au point de vue pédagogique, il est important de relever que, dans la plupart des cas, des questions syndicales y sont souvent liées : l'achat de matériel pour des activités pédagogiques, pour prendre un exemple. Quelle liberté d'achat pour proposer des bricolages aux élèves ? Avec quel délai et pour quel montant ? A plusieurs reprises, cette thématique a été traitée au sein de la SPV. Les multiples demandes ont permis la publication en janvier 2024 d'une directive qui permet des exceptions. Certes un grand nombre de points liés à la DAL ou à DAFEO ne sont pas résolus, mais cela reste une avancée. Il est indéniable que la SPV va continuer de traiter ce sujet pour permettre une plus grande liberté pédagogique.

L'Assemblée des délégué-es a également adopté deux résolutions pédagogiques : la mise à jour des 10 mesures et celle concernant des transitions scolaires de qualité. Par ailleurs, ces deux prises de positions ont été présentées au comité de direction de la DGEO. Le Comité cantonal espère que la DGEO saura profiter de l'occasion pour faire avancer des dossiers essentiels pour les enseignant-es et l'école vaudoise avec la SPV.

Une autre thématique extrêmement importante pour la SPV est celle des incidences du passage de l'École de la Maturité à quatre ans. Pour rappel, le département a pris la décision politique de proposer une variante hybride 10/11+4 (MAT-EO). La SPV, avec les autres syndicats, continue de défendre une version 11+4 (onze années de scolarité obligatoire et quatre pour la maturité). Cet élément a été rappelé à la DGEO dernièrement.

Avant même de réfléchir à l'organisation du secondaire I, la SPV a appelé à plusieurs reprises à un bilan de la LEO. Dans le cadre des travaux MAT-EO, celui-ci sera établi ces prochains mois. La SPV a proposé plusieurs thématiques qui, selon elle, doivent être traitées dans ce cadre. Un article exposera tout le travail effectué par plusieurs instances de la SPV à ce sujet dans un futur Majuscules.

D'ici là, le Secrétariat général, le Comité cantonal et les associations professionnelles vous souhaitent une heureuse et sereine année 2025. ►



Directive d'achats
spécifiques au sein des
établissements de la
scolarité obligatoire

ABERRATION ADMINISTRATIVE

L'ÉCOLE Un engagement à l'Etat de Vaud implique un accès à certaines prestations. Ces dernières années et avec la crise sanitaire de 2020, la transition numérique s'est intensifiée, parfois de manière surprenante, voire irréaliste par rapport au métier d'enseignant.

Par **Lucie Kemmling**

Si l'on parle plus spécifiquement de la DGEO, les collaboratrices et collaborateurs bénéficient d'une adresse professionnelle, de plateformes pour consulter les MER et le PER, demander un remboursement ou commander du matériel, et même d'outils professionnels comme la suite Office365. Même si ces prestations ne donnent pas entière satisfaction pour une part, elles offrent aux employé-es de la DGEO une base pour travailler, enseigner, communiquer...

Or, lorsqu'une personne est engagée par la DGEO, mais travaille dans une unité d'accueil en marge de l'école obligatoire, rattachée au CHUV par exemple, les choses ne se passent pas tout à fait de la même manière. Témoignage d'une enseignante spécialisée, prise en otage par les services techniques informatiques et les directives.

Après avoir travaillé en classe D, classe ressource et classe CRPS, j'ai choisi de rejoindre le CTJE (centre thérapeutique de jour pour enfants). Un des nombreux points qui motivait ma décision était celui de rester employée de l'Etat, par la DGEO.

Au printemps 2024, ma future responsable pédagogique m'a indiqué que j'aurais une adresse mail @chuv.ch pour pouvoir accéder aux documents de la structure à travers l'intranet.

J'ai contacté le CIPEO pour savoir si je conservais bien mon adresse edu-vd.ch, mes accès aux MER et la suite Office365. Deux fois, la réponse a été: oui si vous restez employée de la DGEO.

Cette collègue, consciencieuse, rédige une demande écrite au CIPEO et quelle n'est pas sa surprise d'apprendre finalement que non, elle n'aurait plus d'adresse @edu-vd.ch car le service dans lequel elle travaille est rattaché

administrativement au CHUV. Elle ne bénéficierait donc plus des prestations liées à la DGEO. Suite à cette réponse, et pour pouvoir travailler avec les outils dont elle a besoin, elle fait une demande au service technique du CHUV pour avoir des accès aux plateformes PER/MER ainsi qu'à la suite Office365.

Résultats concrets:

Le lundi 12 août, j'ai reçu physiquement mes accès pour mon mail @chuv.ch et je les ai activés.

Mardi 20 août, mon compte edu-vd.ch était bloqué, sans aucun message d'avertissement de la date de ce blocage.

Quelques jours plus tard, mes accès aux MER étaient coupés, toujours sans information préalable.

Hier, j'ai reçu un message m'informant que la suite Office ne serait plus disponible dès le 26 septembre mais dans les faits, je ne peux déjà plus utiliser word.

Et les problèmes ne s'arrêtent pas là: accès restreint au PER/MER car son adresse @chuv.ch lui permet de consulter la partie CIIP, mais pas ESPER pour les mathématiques; aucune consultation du catalogue de la DAL possible car l'accès est réservé aux responsables pédagogiques; impossibilité d'imprimer sur son lieu de travail. Les administrations informatiques de l'école obligatoire et du CHUV se renvoient la balle et notre collègue se voit étiquetée dans la catégorie des « cas de bord » ou de « cas particulier » pour lesquels il n'y a aucune solution. Le comble pour une enseignante spécialisée! Dans les faits, le plus problématique reste la plateforme ESPER et la suite Office365. Il est difficile d'envisager de faire correctement son travail sans accès à ces outils professionnels.

Il y a donc lieu de se demander si nous faisons toutes et tous partie de la même famille

et pourquoi il y a tant de différences entre les lieux d'enseignement. Le statut de l'enseignant est au coeur de ce témoignage car finalement, chaque enseignant-e est engagé-e pour transmettre des savoirs aux élèves, quel que soit le lieu, quel que soit l'âge, quels que soient les besoins des élèves et quelle que soit la terminaison de l'adresse professionnelle.

Même si les prestations de la DGEO ne donnent pas entière satisfaction pour une part, elles offrent aux employé-es une base pour travailler, enseigner, communiquer...

Suite à ce témoignage, la SPV n'a pu rester sans rien faire. Hormis un soutien à cette collègue, elle a relayé ces tracasseries administratives, d'abord aux services informatiques (CIPEO et CHUV), puis au Directeur général. Nos arguments ont fait écho et les différents services concernés ont pu trouver des solutions pour répondre aux besoins de ces enseignant-es. Ainsi, depuis quelques semaines, les collègues ont enfin accès à leurs outils professionnels grâce notamment à la réactivation de leur adresse @edu-vd.ch. Ce changement leur permet non seulement de récupérer leur accès à la suite Office 365, mais également de consulter la plateforme PER/MER. Par contre, la consultation du catalogue de la DAL reste toutefois sans solution à l'heure actuelle. La SPV espère que cette avancée permettra, à l'avenir, d'éviter de lourdes démarches administratives aux collègues et garantira ainsi l'accès aux outils de travail à toutes les collaboratrices et collaborateurs. ►

TRISTE NOUVELLE

L'HOMMAGE Marie-Claude Jeanneret, fidèle et très appréciée secrétaire de la SPV pendant 41 ans (de 1980 à 2021), est décédée le 30 décembre 2024 à l'âge de 63 ans. Toute la famille SPV est profondément touchée par cette très triste nouvelle.

Par **Gregory Durand**

En janvier 2021, la rédaction du Majuscules proposait un grand interview de la seule personne qui avait connu la SPV de l'intérieur pendant plus de 40 ans. Afin de se remémorer l'importance du rôle de Marie-Claude, ou Marie, au sein de notre association, quelques extraits.

Marie, en quarante ans, tu as dû en voir, des événements. Quels sont ceux qui ont été les plus marquants ?

Oh oui, j'en ai vu beaucoup. Ce dont je me souviens le plus, ce sont les grandes manifestations dans les rues de Lausanne. Par exemple, celles au temps du programme Orchidée (programme d'économie pour le canton de Vaud durant les années 1990, ndlr) avec le conseiller d'État Pierre-François Veillon. C'était énorme de voir 10 à 12 000 personnes dans la rue. Les années EVM et celles de la LEO étaient également très fortes en émotions.

Qu'est-ce qui t'a fait rester à la SPV ?

J'aimais bien Georges Gilliéron. En fait, j'ai aimé les personnes qui ont fait la SPV. J'ai adoré travailler avec les enseignant-es. De plus, je suis bien ici. Le cadre est sympa et il y a un petit jardin. J'ai failli partir, mais je ne regrette vraiment pas d'être restée, même s'il y a aussi eu quelques couacs.

Marie, tu es la première personne que les collègues entendent au téléphone. Quels souvenirs marquants as-tu de ces milliers d'appels ?

J'ai été notamment marquée par le téléphone que j'ai eu un matin, à 7h30 pile, d'une enseignante qui appelait parce qu'elle avait giflé un élève. Elle pleurait. C'était compliqué, je ne suis pas psychologue. Depuis le temps, les gens me connaissent. Certains me disent : « Tu es toujours là ? ».

Si tu devais relater un souvenir, quel serait-il ?

L'AD à Avenches en 2008. C'était la « fête » chez moi, dans ma ville. On a même fini la soirée chez moi. Tout le monde se rappelle, enfin ceux et celles qui étaient là... ►



Georges Gilliéron, secrétaire général de 1985 à 1998 ; Marie Jeanneret ; Yves Froidevaux, actuel secrétaire général ; Jean-Marc Haller, secrétaire général de 2001 à 2010.

Le 10 septembre 2021 la SPV avait pris le temps de remercier Marie Jeanneret pour ses 40 ans de fidélité à la SPV. À Onnens, Claudine Bonzon, membre d'honneur SPV, avait eu la gentillesse d'organiser un excellent repas pour une soirée entrecoupée d'anecdotes, de témoignages et de messages pour Marie. Extraits du discours d'Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV, à l'occasion de sa fête de départ à la retraite :

En passant de la machine à écrire et aux stencils à une période du tout numérique, ton engagement exceptionnel, ta gentillesse, ta patience auront marqué un long bout d'histoire de notre association, la SPV, une jeune dame de 165 ans. Toujours engagée et disponible, tu as géré le secrétariat de la SPV pendant plus de 40 ans avec succès.

Ensemble, nous avons partagé de beaux moments, notamment des moments festifs [je ne reviendrai pas sur la mémorable after de l'AD d'Avenches dans ton jardin...] qui sont aussi la marque de notre association : le fait d'être sérieux dans nos engagements, mais sans se prendre trop au sérieux dans le quotidien du bureau.

Nous te devons beaucoup Marie et nous sommes ici aujourd'hui pour te montrer notre gratitude.



L'ÉVÉNEMENT Comme chaque année, et cela maintenant depuis plus de dix ans, le président de la Société pédagogique vaudoise a décerné des prix pour les meilleurs mémoires HEP. Ce moment est important pour la SPV, car il symbolise le lien entre la formation, la recherche et le terrain.

Par Gregory Durand / HEP

La Haute école pédagogique du canton de Vaud a célébré ses diplômé·es lors d'une cérémonie au SwissTech Convention Center, marquant l'entrée de 864 enseignant·es dans les écoles vaudoises.

Plus de 2'500 personnes étaient présentes au SwissTech Convention Center le 27 novembre 2024 pour la cérémonie de remise des diplômes de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud). Sous les applaudissements des convives, les diplômées et diplômés présent·es ont défilé fièrement sur la scène pour recevoir le fruit de leurs efforts.

Invité à introduire la cérémonie, le Conseiller d'État vaudois et Chef du Département de l'éducation et de la formation (DEF), Monsieur Frédéric Borloz, a rendu hommage aux lauréat·es. Lors de son allocution, il a également souligné l'importance de la formation continue pour relever les nombreux défis d'une profession en constante évolution, tels que la

diversité, l'éducation numérique, etc. tout en défendant les fondamentaux que sont lire et écrire. Au total, toutes formations confondues, ce sont 1'066 diplômes qui ont été décernés cette année, dont 757 en formation initiale. Ce faisant, la HEP Vaud maintient un solide engagement dans la formation d'enseignant·es hautement qualifié·es.

Cinq travaux de mémoire ont également été primés, dont trois par la SPV, pour leur qualité remarquable :

Prix Société pédagogique vaudoise du meilleur mémoire de Bachelor en enseignement primaire

Mesdames Aurélie ROULET WYSS et Julie POIVEY

Les problèmes de comportement en classe : Quel(s) soutien(s) pour les enseignants ?

Prix Société pédagogique vaudoise du meilleur mémoire de Master en enseignement secondaire 1 (MS1)

Madame Fiona BATTAGLIA

« Être envoyé à PACE, tout ça j'aime bien » : La permanence d'accueil PACE à travers la perception des élèves

Prix Société pédagogique vaudoise du meilleur mémoire de Master en sciences et pratiques de l'éducation (MASPE)

Madame Claire RUDAZ

Le développement de l'abstraction : concrétisation en 1-2H : Conception d'un dispositif dans une approche énapive ►

AG DE L'AVEP 2

L'AG de l'AVEP 2 aura lieu le mercredi 26 mars à 14h à Denens. Elle sera suivie d'une formation sur la voix de 15h à 17h et d'un apéritif dînatoire.

La voix nous relie à nous-même, à l'autre et à notre environnement.

Elle est fondamentale dans le métier d'enseignant·e.

Cette rencontre de deux heures avec Anne Ramoni (www.souffleetvoix.ch) sera l'occasion de l'approcher, sentir, explorer et comprendre comment elle fonctionne. Un travail pratique et quelques exercices seront proposés,

que ce soit pour la révéler, l'entretenir ou la préserver, dans le respect de ce qu'elle dit de nous-même. Cet atelier permettra un développement personnel et professionnel autour de la voix.

Vous pouvez déjà réserver la date, les précisions suivront dans l'invitation. ►



UN PREMIER PAS

LA PÉTITION Après avoir lancé la pétition en juin 2024, l'avoir déposée au Grand Conseil en août 2024, puis avoir été entendu par la commission du Grand Conseil en charge des pétitions en octobre 2024, le collectif se réjouit du rapport de ladite commission. En effet, cette dernière a accepté de la renvoyer au Conseil d'État pour traitement. Une première victoire d'étape.



Le 27 août 2024, la pétition pour davantage de moyens financiers pour les classes 1-2P avait été déposée au Grand Conseil.

Par **Collectif - Gregory Durand**

Pour rappel, une pétition en lien avec les difficultés rencontrées en 1-2P avait été lancée en été 2024. Cette dernière demandait en substance :

- un co-enseignement durant les quatre matinées où les 1-2 P sont ensemble en classe : cela veut dire qu'il faudrait deux enseignant-es par classe ces matins-là ;
- une augmentation significative du budget pour l'effectif des assistant-es à l'intégration et des enseignant-es spécialisés-es ;
- des classes à plus petits effectifs ; l'idéal serait un plafonnement des effectifs à seize élèves par classe ;
- une augmentation significative des effectifs des PPLS, afin de diminuer les longues listes d'attente ;
- plus de personnes formées à disposition dans les classes, une sorte d'équipe volante par bâtiment pour gérer les grosses crises dont les modalités sont à discuter ;
- une logique de soutien au groupe de manière à limiter le recours à des mesures individuelles et à l'étiquetage ;
- une table ronde ou des états-généraux

entre des enseignant-es 1-2 P et une délégation du Conseil d'État pour trouver des solutions à la situation de crise.

Ces éléments reprenaient de manière large ce qui avait été d'ores et déjà défendu et revendiqué par les associations professionnelles et les syndicats. À plusieurs reprises, l'AVEP1 et la SPV avaient interpellé le département sur ces éléments.

Fin octobre, une délégation des pétitionnaires, accompagnée des syndicats, a été entendue par la commission du Grand Conseil qui traite des pétitions.

Durant la séance, la délégation est revenue sur certains points. De manière générale, elle propose de changer de modèle. Elle demande de poser des étiquettes sur les élèves, et qui bénéficie à toutes et tous – et non seulement à deux ou trois élèves à besoins particuliers. La délégation propose aussi de favoriser le travail collectif et de cesser les prises en charge individuelles. Elle suggère du co-enseignement lors des 4 matinées avec les 1 et 2 P, à

savoir 16 périodes sur les 28 hebdomadaires : par exemple, il serait possible d'engager 3 enseignant-es pour 2 classes. La délégation vise, avec cette aide supplémentaire, un meilleur encadrement et le bien-être de l'ensemble des élèves ainsi que de meilleures conditions d'apprentissage et de sécurité de toutes et tous.

Pour les pétitionnaires, le co-enseignement augmenterait la qualité de l'enseignement et des apprentissages. Cela permettrait d'améliorer le climat au sein de la classe, de travailler par groupe et par niveau, et d'assurer la sécurité des élèves, lorsqu'un enfant a une crise ou un besoin urgent d'encadrement. Cela permettrait également de gérer les imprévus, d'intégrer les enfants aux besoins particuliers, d'assurer la maîtrise de classe et les charges administratives toujours plus lourdes. En un mot, le co-enseignement permettrait donc d'enseigner, ce qui devient toujours plus difficile depuis quelques années.

Les associations professionnelles et les syndicats, également présents lors de la séance, ont indiqué qu'ils avaient soutenu et relayé largement la pétition dès son lancement. Celle-ci converge vers les positions que les syndicats défendent depuis longtemps et reflète ce que les membres des syndicats leur communiquent régulièrement. Ils pensent aussi qu'il y a urgence. La particularité des classes 1-2 P est l'entrée des enfants dans la scolarité. Un travail conséquent de dépistage est accompli par les enseignant-es. Malheureusement, dans le système actuel, il faut poser une étiquette sur un-e élève pour recevoir une aide et un accompagnement. Il faut consulter un professionnel qui pose un diagnostic pour bénéficier, enfin et peut-être, de l'aide d'un-e enseignant-e spécialisé-e. La demande de la pétition a pour objectif de changer de paradigme.

La délégation du collectif insiste sur l'urgence d'agir tant par le Grand Conseil que par le Conseil d'Etat. En effet, la réalité du terrain au quotidien est très compliquée pour un grand nombre d'élèves et de collègues.

Pour conclure, la Commission a décidé de recommander au Grand Conseil de renvoyer la pétition au Conseil d'État par 7 voix contre 1 et 2 abstentions. C'est une première victoire d'étape ! Prochain épisode : traitement du rapport par le Grand Conseil... Affaire donc à suivre. ■



Rapport de la commission qui a traité la pétition

LE MAJUSCULES

RAPPEL

DANS TOUTES LES SALLES
DES MAÎTRES

par Gregory Durand

Durant l'année 2024, la SPV a envoyé gratuitement sa revue pédagogique et syndicale dans toutes les salles des maîtres du canton. Il était important pour elle de présenter son conséquent travail au quotidien dans tous les lieux de travail des enseignant-es de l'école obligatoire. Le Comité cantonal espère que vous avez eu du plaisir à découvrir cette revue.



Pour l'année 2025, souhaitez-vous toujours recevoir gratuitement un exemplaire dans votre salle des maîtres? Si oui, merci de remplir le court formulaire via le QR code ou contacter gregory.durand@spv-vd.ch.

Adhérer à la SPV, c'est faire vivre une association qui se bat pour défendre une école de qualité tout en y participant. ►



LE « ROILLE GOSSE »

Écouter les besoins... de l'élève.



LA MINUTE SYNDICALE DE LA SPV

2000-2025 : UN QUART DE SIÈCLE DE LUTTE SYNDICALE POUR LA SPV !



Par **Yves Froidevaux**
Secrétaire général

L'année 2001 est marquée par des négociations concernant les mesures compensatoires pour les enseignant-es, liées à la baisse du temps de travail pour l'ensemble du personnel administratif de l'Etat. La SPV négocie et obtient ainsi 3 jours de vacances supplémentaires à Pâques (passage à 2 semaines de vacances), une décharge de fin de carrière de 6 périodes (pour un taux à 100%) à répartir sur les 3 dernières années de carrière et l'introduction du congé sabbatique payé (entre 3 et 6 mois) pour le perfectionnement et le ressourcement.

En 2008, après de longues négociations et des mobilisations massives permettant de sérieuses avancées, la nouvelle classification salariale DECFO-SYSREM entre en vigueur avec une revalorisation historique des enseignant-es, par exemple une augmentation, pour les généralistes, de 1'340.- par mois en début de carrière.

En 2011, la votation sur la LEO introduit les décharges pour maîtrise de classe dans les degrés 1 à 6P. Ces dernières ont été obtenues grâce à un intense lobbying de la SPV auprès du DFJC, puis du Grand Conseil.

Après un long combat juridique mené par la SPV, en 2012, une décision de la commission de recours de l'Université de Lausanne va ouvrir la porte du master S1 aux enseignant-es d'éducation physique porteurs du brevet fédéral 1, avec une passerelle de 26 crédits (au lieu de 120), ainsi qu'une nouvelle classification en conséquence. En 2024, la HEP s'appuiera sur cette même décision pour répondre à une revendication de la SPV demandant, pour les porteurs du

titre de semi-généraliste reconnu par la CDIP, la possibilité d'obtenir le master S1, en lien avec le nouveau cursus de formation proposé pour enseignant au secondaire 1.

En 2014, la SPV négocie une première revalorisation des enseignant-es spécialisé-es du secteur parapublic (+15 % environ pour les porteurs du master). Une seconde revalorisation, étalée sur plusieurs années, sera obtenue en 2023 dans le cadre d'une revalorisation générale du secteur parapublic social.

2019 sera l'année du début de contractualisation (en CDI) des assistant-es à l'intégration, négociée notamment par la SPV. Malgré quelques nouvelles améliorations introduites en 2024, la lutte continue pour obtenir un statut correct de ces professionnel-les.

En 2022, la SPV, après avoir milité pendant de longues années, obtiendra enfin des mesures pour mieux accompagner les collègues qui entrent dans la profession. Cette même année, elle dépose une demande de revalorisation générale des salaires des enseignant-es auprès de la commission d'évaluation des fonctions. Nous espérons avoir des nouvelles positives au sujet de cette démarche en 2025.

En 2024, année de l'entrée de la SPV dans l'Union syndicale suisse, notre faïtière nationale gagnera la première initiative populaire de son histoire avec l'introduction d'une 13^e rente AVS dès 2026.

Ces quelques victoires illustrent ainsi parfaitement le combat syndical que la SPV mène au profit de ses membres. ►

AGENDA

MERCREDI 26 MARS 2025
Assemblée générale de l'AVEP2

MERCREDI 2 AVRIL 2025
Assemblée générale de l'AVEP1

MERCREDI 9 AVRIL 2025
Journée pédagogique de l'ESV

JEUDI 5 JUIN 2025
AD SPV